

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 32 du 9 août 2018

TEXTE SIGNALE

ARRÊTÉ

modifiant les arrêtés du 6 décembre 2011 fixant les règles d'organisation et la nature des épreuves de sélection par voie d'examen professionnel pour l'avancement aux grades d'adjoint administratif de 1re classe et d'agent technique de 1re classe de la direction générale de la sécurité extérieure et du 8 octobre 2012 fixant les modalités d'avancement aux grades d'adjoint administratif de 1re classe et d'agent technique de 1re classe de la direction générale de la sécurité extérieure.

Du 20 juillet 2018

MINISTÈRE DES ARMÉES.

ARRÊTÉ modifiant les arrêtés du 6 décembre 2011 fixant les règles d'organisation et la nature des épreuves de sélection par voie d'examen professionnel pour l'avancement aux grades d'adjoint administratif de 1re classe et d'agent technique de 1re classe de la direction générale de la sécurité extérieure et du 8 octobre 2012 fixant les modalités d'avancement aux grades d'adjoint administratif de 1re classe et d'agent technique de 1re classe de la direction générale de la sécurité extérieure.

Du 20 juillet 2018

NOR A R M H 1 8 2 0 6 5 7 A

Textes modifiés :

Arrêté du 6 décembre 2011 (JO n° 292 du 17 décembre 2011, texte n° 4 ; signalé au BOC 14/2012 ; BOEM 251.1.2.1).

Arrêté du 6 décembre 2011 (JO n° 292 du 17 décembre 2011, texte n° 5 ; signalé au BOC 14/2012 ; BOEM 251.1.2.1).

Arrêté du 8 octobre 2012 (n.i. BO ; JO n° 245 du 20 octobre 2012, texte n° 24).

Arrêté du 8 octobre 2012 (n.i. BO ; JO n° 245 du 20 octobre 2012, texte n° 25).

Référence de publication : JO n° 174 du 31 juillet 2018, texte n° 17 ; signalé au BOC n° 32/2018.

JORF n° 174 du 31 juillet 2018, texte n° 17